

DELIBERATION N°73/2019

Le **Mardi 5 novembre 2019** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 22/10/2019

Nombre de membres en exercice : 26

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric	X			CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe		X		GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne		X		ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves		X		GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean		X		CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude			X	BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	X			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X

TOTAL 12 7 5
TOTAL VOTANTS 21
TOTAL VOIX 26

2

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20191105-DEL73-2019-AI
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

DELIBERATION N°73/2019

Objet : ACQUISITION

Opération 19-427 : Bourgneuf - ALP'ARC

Demandeur : cœur de Savoie pour syndicat mixte ARC ISERE

Axe : Développement économique

Durée de portage demandée : 4 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis solde

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

Le syndicat mixte Arc-Isère projette l'extension de son parc d'activité en trois tranches. Afin d'atteindre cet objectif, il a fait appel à l'EPFL de la Savoie, qui a pour mission d'acquérir le foncier sur cet espace au débouché de la vallée de la Maurienne, en amont de la zone de confluence de l'Arc et de l'Isère, et à proximité directe d'une plateforme de ferroutage.

Deux tranches ont été négociées en 2011 et revendues au syndicat mixte en 2015 (la première et la troisième). ARC ISERE sollicite l'EPFL pour négocier à l'amiable la 2e tranche qui est constituée des bâtiments ruraux et d'habitation alors que parallèlement une déclaration d'utilité publique est en cours d'élaboration. Le tènement composé d'une maison, d'un garage et d'une dépendance a été négocié avec les propriétaires au prix de 554 400 €. Malheureusement avant la signature de l'acte, un incendie s'est déclaré dans la maison occasionnant sa destruction partielle. Il y a lieu de modifier le prix de vente pour tenir compte de l'indemnisation de l'assurance. Le tènement sera donc acquis au prix de 432 675 € au lieu de 554 400 € négocié faisant l'objet de la promesse de vente.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
BOURGNEUF	ZN 35, 55, 62 et 101	barouchat	49 843 m ²	Maison et terrains	Nc	432 675 €
		TOTAL	49 843 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Le 13/11/2019
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20191105-DEL73-2019-AI
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019